



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20230823-2023_21-DE
Reçu le 24/08/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille vingt trois

Le 23 août

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 18 août 2023

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN

Eric CHERON a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX.

OBJET : ADMISSION EN
NON-VALEUR

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal des états que lui a fait parvenir la trésorerie de SARLAT concernant une liste de produits irrécouvrables dont le montant s'élève à : 847.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ces admissions en non-valeurs pour les montants indiqués ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à établir les mandats correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN,
Le 24 août 2023
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

Le 25.08.23

Publié ou notifié le

25.08.23

